

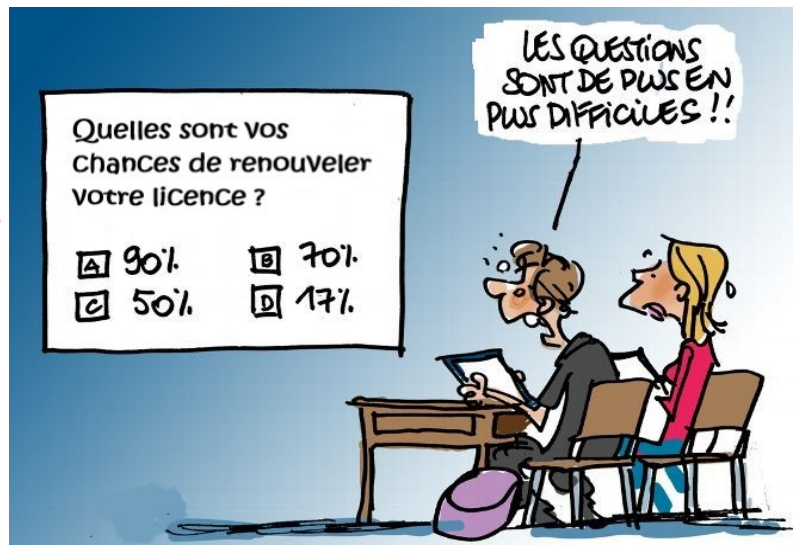
Certifications des ADC, le nouveau parcours du combattant voulu par la traction !!!

Cela fait plusieurs années que la Direction de la Traction ambitionne de modifier la certification des ADC. Aujourd'hui la fameuse habilitation triennale des ADC est faite par le CTT via les accompagnements, les JFC, l'analyse des événements sécurité, le contrôle des enregistrements ATESS...

La Direction de la Traction, encouragée par les activités, souhaite modifier toutes ces règles de certifications. Pour nous faire avaler la pilule, le prétexte officiel est que les accompagnements, les enregistrements et les événements conduite ne permettent pas d'observer et/ou d'analyser la gestion de toutes les situations de travail. Bien évidemment, à aucun moment, elle ne remet en cause la baisse du nombre d'accompagnements et de JFC !!!

La direction nous a donc présenté son projet en Groupe de Travail Traction le 05 septembre et on doit dire qu'elle y va fort !!!

Seulement une JFC obligatoire par an (au lieu de 2 minimum actuellement) et dans son projet il est indiqué qu'il est possible de faire du maintien de compétences mais aussi de l'acquisition de compétences lors de cette JFC !!!



La nouveauté de nos têtes pensantes est la création d'une journée « d'entraînement » par an. Durant cette journée, qui se déroulera la plupart du temps sur simulateur ou Lito, un « Instructeur » sera chargé d'entraîner et mettre en situation le conducteur pour lui permettre de mieux gérer les procédures rares...

Dans le document présenté, il est même écrit : « Elles (les séquences) font l'objet, a posteriori, d'une évaluation des connaissances et compétences ».

Pour faire simple, chaque ADC sera envoyé au simulateur pour travailler et être évalué sur les procédures rares par un « instructeur ».



Qu'est ce que l'instructeur ?

C'est la nouvelle invention de la Direction de la Traction . L'instructeur est un ADC++ qui anime la séance d'entrainement, développe les compétences de ses collègues, réalise un débriefing et propose des pistes de développement individuel...

L'instructeur devra simplement avoir une formation générale et technique adaptée, avoir été formateur d'entreprise (FE) et posséder une licence de conducteur valide...

En résumé, il fera une grosse partie du travail des CTT d'aujourd'hui mais au grade TB !!!

Avec la mise en place d'organisations multi-métiers comme les Directions de ligne TER ou Transilien qui regroupent ADC, ASCT, agents d'escaliers, (Voyages a les memes ambitions...), cela va permettre à la direction de fortement réduire le nombre de DPX Ligne qui seront secondés par ces ADC « instructeurs ».

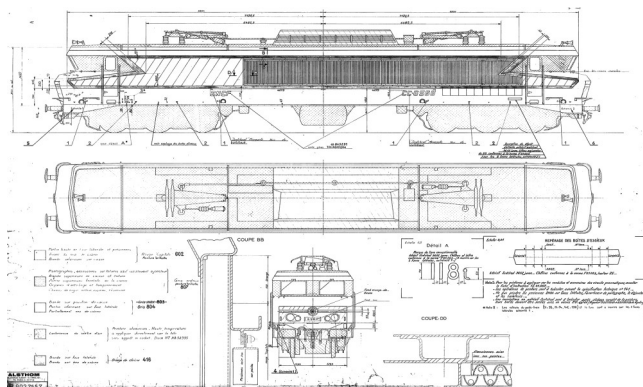
La définition même du Dumping Social .

Formation Matériels roulants:

Voila une nouvelle preuve que la sécurité n'est plus la priorité de la Direction de la Traction.

Dans son projet de nouvelle TT0035 une nouvelle notion apparait: **les matériels roulants similaires**.

Dans de beaux tableaux la direction a regroupé des séries de matériels qu'elle estime « similaires ». Tout cela pour un seul but, diminuer le nombre de jour de formation et d'habilitation. Voici ce qui est mentionné : « *l'évaluation de la connaissance du conducteur ne comporte pas nécessairement d'épreuve pratique à bord du train. Néanmoins, cette épreuve d'évaluation doit, a minima, être réalisé en statique sur l'EM* ». La formation ne pourra que comporter une partie théorique ou pratique...



Nous constatons depuis de nombreuses années que le nombre de jours de formation EM ne cesse de diminuer. La direction souhaite encore les réduire !!!

Le FRET ne s'inscrit pas dans ce nouveau système baptisé « modèle de compétences »

FRET a déjà annoncé qu'il n'appliquerait pas cette nouvelle forme d'habilitation triennale... Il est vrai que sur certaines UT comme l'UT FRET IDF la TT0035 n'est déjà pas respectée puisque des ADC sont programmés sur des journées « point réglementation » assurées par un ADC Formateur pour revoir et valider les procédures rares qui n'ont pas pu être vu avec le CTT...

SUD-Rail a invité la Direction de la Traction à revoir son projet de modification de la TT0035. Les ADC subissent déjà beaucoup trop de pression dans leur quotidien : licence, aptitudes physique et psychologique, surveillance des relevés ATESS, exigences des activités, adaptations réglementaires avec prochainement la modification des règles de départ...